

L'ACTION

BULLETIN du SYNDICAT CGT MICHELIN

N° 353

Février 2009

Un 19 mars plus fort que le 29 janvier

Si l'action du 29 janvier dernier a été une réussite : 2,5 millions de manifestants dans les rues sur tout le territoire, dont près de 60 000 à Clermont-Ferrand avec une bonne participation des salariés Michelin, le Président Sarkozy n'a pas entendu assez clairement les revendications montantes des rues.

Dans son intervention télévisée, il n'y avait rien de concret en faveur des travailleurs et de la population qui ont crié haut et fort leur refus de la politique gouvernementale au service du patronat. La seule mesure concrète annoncée est la suppression de la taxe professionnelle pour 2010. Il s'agit d'une vieille revendication du MEDEF, un cadeau de 8 milliards d'euros, dit Sarko, en fait cela est plus proche des 26 milliards.

Comment cela sera-t-il financé ? Comment va être compensée la perte pour les collectivités locales ? On peut craindre la mise en place d'un nouvel impôt ou taxe.

Le 18 février, il rencontrait les organisations syndicales, là aussi, rien de concret à signaler, si ce n'est le passage de 60 à 75 % de la rémunération du chômage partiel. Quant à la suppression de la première tranche d'imposition, elle est loin de répondre aux attentes des salariés, car l'impôt sur le revenu ne représente que 4 % du budget de l'Etat et n'est payé que par 50 % de la population.

Pourtant, même en crise, les principaux patrons Français se portent bien : 85 milliards d'euros de profits en 2008 pour les 40 plus grandes entreprises Françaises.

En réalisant 357 millions d'euros de bénéfices pour 2008, Michelin peut répondre à nos revendications salariales et indemniser les salariés mis au chômage partiel à 100 %, mais aussi investir dans l'outil industriel et créer des emplois.

Donc pour nous faire entendre une nouvelle fois et du Gouvernement et de Michelin, nous devons être encore plus nombreux le 19 mars prochain, journée d'action : grèves, manifestations à l'appel des huit organisations syndicales.

SOMMAIRE :

- P. 1 Edito
- P. 2 Mixité dans l'entreprise
C.E.T. négatif
Frais de transport
- P. 3 Lettres ouvertes
Tempête de grève sur les ATS
- P. 4 Salaire 2009
Mutuelle



E
D
I
T
O

Mixité dans l'entreprise

Lors du C.C.E. du 19 février, les élus CGT ont fait la déclaration suivante :

Concernant l'accord portant sur le développement de la mixité dans le Groupe Michelin en France, nous ne pouvons accepter ce projet d'accord car si Michelin respectait simplement la loi, il n'y aurait point besoin d'un tel projet. En effet, nous sommes toujours avec les mêmes écarts de salaire entre les hommes et les femmes.

Travail égal = salaire égal !

Comment favoriser l'embauche de futures salariées sortant de l'école alors que celles-ci gagneront moins que leurs homologues masculins, tout en sachant que les embauches actuellement sont gelées dans la Manufacture et que l'orientation tend plus vers des suppressions de postes. S'il s'agit de reclassement de femmes déjà dans l'entreprise, qui sont plus ou moins âgées et cassées par le travail, rien n'est en place actuellement pour les accueillir vu que l'ergonomie des postes n'est déjà pas adaptée pour les hommes, le projet ne faisant que parler d'études.

Nous ne sommes pas dupes et voyons bien que rien n'est apporté en valeur ajoutée au niveau des objectifs pour l'évolution des personnes.

En conséquence, notre organisation syndicale CGT ne sera pas signataire de cet accord.



C.E.T. Négatif

Lors de la même réunion du Comité Central d'Entreprise, aucune organisation syndicale ne s'est engagée à signer le projet d'accord sur le Compte-Epargne-Temps négatif (voir tracts CGT des 4 et 17 février derniers).

La direction, sous couvert d'une meilleure indemnisation du chômage partiel, tentait d'obtenir une flexibilité pluriannuelle avec 5 jours de travail supplémentaires. Les salariés liés à la production étaient les plus impactés par cette mesure, alors qu'ils subissent déjà la flexibilité, les semaines de 48 h, le travail du samedi ou du dimanche, le roulement, etc....

Cette mesure était profondément injuste car elle visait uniquement à garantir les profits au détriment de l'emploi, des conditions de travail et de la santé du personnel.

La CGT se félicite que ce projet ne voit pas le jour et réclame, comme dans d'autres entreprises, que le chômage partiel soit pris en charge à 100 %, sans contrepartie.

Frais de transport

La direction informe le personnel des modalités de l'application de la loi concernant la prise en charge par l'entreprise de 50 % des frais engagés par les salariés empruntant les transports en commun pour leur trajet domicile/travail.

Pour la CGT, nous déplorons une fois de plus que Michelin s'en tienne à l'obligation faite par la législation et ne prenne pas en compte les frais de carburant pour les personnes qui ne peuvent, compte tenu de contraintes particulières, utiliser les transports collectifs.

La loi et son décret d'application prévoient pourtant cette possibilité avec des exonérations pour l'entreprise.

Tout le monde y gagnerait et l'ensemble des salariés bénéficierait d'une aide au transport sans discrimination.

C'est la demande formulée par la CGT, lors de la réunion du Comité Central d'Entreprise, à la direction.

Lettres ouvertes.....

Suite à l'augmentation des activités du Comité d'établissement, le Syndicat CGT Michelin a écrit...



...au Secrétaire et à l'équipe dirigeante du C.E.

Monsieur le Secrétaire, Mesdames, Messieurs,

Vous n'êtes pas sans savoir que la fin d'année 2008 a été très difficile financièrement pour nombre de salariés frappés par des mesures de chômage.

L'année 2009 ne s'annonce pas sous de meilleurs auspices, puisque d'ores et déjà, il nous a été annoncé des mesures de chômage partiel dans certains services qui iraient jusqu'à fin juillet. Par conséquent, cette année s'annonce particulièrement douloureuse pour l'ensemble des salariés de l'entreprise.

L'augmentation de salaire prévue pour l'année 2009 est très insuffisante, la prime d'intéressement ne sera perçue que partiellement et la participation aux bénéfices ne nous sera encore pas versée cette année.

Tout cela fait que le pouvoir d'achat des salariés de l'entreprise est fortement en baisse.

L'augmentation 2009 des activités au Comité d'Etablissement, que la majorité CFDT et CGC a votée contre l'avis des élus CGT, va s'ajouter à la crise que Michelin fait payer à son personnel.

Les vacances, les colonies et toutes les activités de loisirs, culturelles et sportives, risquent d'être un produit de luxe pour le personnel Michelin et leur famille.

Le Comité d'Etablissement ayant un rôle économique et social, nous vous demandons de ne pas appliquer les augmentations que vous avez votées pour l'année 2009.

En cette période exceptionnelle le Comité d'Etablissement doit savoir prendre des mesures exceptionnelles pour le bien être des salariés et de leur famille.

Comptant sur votre compréhension, veuillez recevoir, Monsieur le Secrétaire, Mesdames, Messieurs, nos sincères salutations.

Les élus CGT au Comité d'Etablissement



...à la
Manufacture

Monsieur,

Vous n'êtes pas sans savoir que la politique salariale de l'entreprise ne correspond pas du tout aux attentes, et des organisations syndicales, mais surtout des salariés.

Aussi face à une situation qui se dégrade, de jour en jour, avec les différentes dépenses supportées par tous, nous vous demandons de revoir à la hausse votre dotation au Comité d'Etablissement afin que les salariés soient moins pénalisés au niveau des tarifs des différentes activités proposées et qu'elles soient ainsi à la portée de tout le monde.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Secrétaire Général,

Jacques CHAMBON

Tempête de grève sur les A.T.S. du Sud-Ouest

Non seulement le mouvement du 29 janvier a été très bien suivi dans les ateliers et certains bureaux, mais aussi chez le personnel ATS (Assistant Technique de Service). C'est à près de 80 % que les ATS, qui composent la zone Sud-Ouest, ont marqué un temps de grève ce jour-là.

Surprise de la hiérarchie par la participation quasi unanime de ce personnel qui, pour la première fois, participait à une journée d'action.

Peut-être que, pour la prochaine journée d'action, ce seront toutes les régions de France qui se joindront au mouvement, car si il y a un secteur où les revendications sont importantes c'est bien celui des ATS. La CGT les y invitera.

Salaire 2009

La négociation sur les salaires du 16 décembre 2008 n'ayant pas abouti du fait que l'organisation syndicale s'étant déclarée signataire ne représente pas 30 % des suffrages exprimés, Michelin a décidé unilatéralement une augmentation du salaire horaire en moyenne de 2,2 % que ce soit pour les agents, collaborateurs, cadres.

Ce qui donne :

Agents : + 1,5 % sur le TH au 1er juin - + 0,4 % P.A. au 1er janvier - + 0,4 % augmentation Individuelle

Collaborateurs : une moyenne des augmentations individuelles de 2 % incluant l'évolution de la prime d'ancienneté au 1er janvier, applicable au 1er juin (Col. de niveau 2) et au 1er septembre (Col. de niveau 3 - 4 et 5).

Cadres : une augmentation individuelle moyenne de 2 % au 1er septembre et un budget complémentaire correspondant à 0,2 % pour la gestion en cours.

On est loin de la revendication de plus de 350 €. Il va falloir une grande mobilisation pour revoir la position de Michelin pour qu'une fois, il écoute les revendications des salariés.

Mutuelle

En près de 30 ans, il y a plus de 30 plans pour redresser la Sécurité Sociale et pourtant tous les indicateurs restent au rouge.

La Sécu affiche un déficit de dix milliards d'euros en 2008 et les choix gouvernementaux font craindre à l'amplification de la politique de restrictions imposées à la Sécurité Sociale au détriment des patients, en allant chercher directement dans leurs poches en ce qui concerne les franchises ou indirectement quand le Gouvernement vient chercher dans les caisses des mutuelles. En effet, quand il y a obligation de créer des réserves obligatoires, ce sont des mesures qui se font avec des hausses de cotisations, donc par les patients et les adhérents.

Les désengagements de la Sécurité Sociale par le transfert des charges sur les mutuelles accentuent le poids de la protection sociale sur les mutualistes ; et les entreprises, comme Michelin, se désengagent elles aussi de la protection sociale. Exemples :

- quand Michelin verse sur les salaires différés des salariés 4 euros à la Sécurité Sociale, c'est 1 euro qui est pris au salarié sur ses cotisations Sécurité Sociale.

- quand Michelin verse 0,89 % de la rémunération en cotisation à la Mutuelle, le salarié verse 1,39 % de sa rémunération pour les actifs.

Quant aux retraités, ils ont vu leurs cotisations augmenter de près de 10 % par an, alors que la

part patronale n'a pas évolué depuis, d'où rupture de la parité.

La CGT a comme revendication première le retour à la parité pour les actifs comme pour les retraités, ce qui permettrait d'améliorer la prise en charge des prestations sans alourdir la cotisation salariale et retraitée.

Le retour à une seule option reste également la revendication de la CGT. Même certains groupes, comme les Indépendants et la CFDT, veulent y revenir, alors qu'ils étaient les promoteurs de ce projet, qui a eu pour effet de rompre toute solidarité entre mutualistes.



La Mutuelle est un acquis des salariés, elle a vu le jour avec la fusion de deux caisses : celle que Michelin avait mis en place pour certaines personnes dans l'entreprise et celle des salariés. La direction de la Mutuelle fut alors donné à la Manufacture et la gérance revenait aux organisations représentatives des salariés.

La CGT, depuis, a montré qu'elle savait gérer la Mutuelle quand les salariés l'ont porté première organisation syndicale.

Au mois d'avril auront lieu les élections de la Mutuelle, la CGT compte sur les salariés de l'entreprise pour lui permettre de rester première organisation afin de pouvoir continuer l'amélioration de la défense de notre Mutuelle.